

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les rapports de présentation des débats d'orientation budgétaire, les budgets, les décisions modificatives et les comptes administratifs disponible sur le site internet de la commune (www.valentigney.fr).

PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. En 2022, le budget annexe « Lotissement des Tâles » a été clôturé, Aussi, la présente synthèse traite uniquement du budget principal de la commune.

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la ville de Valentigney a opté pour le nouveau référentiel M57 en lieu et place de la nomenclature M14. Ce changement implique des changements d'imputation budgétaire, notamment au titre des chapitres 65 ; 67 ; 75 et 77 qui peuvent avoir une incidence pour les comparaisons avec l'exercice 2022.

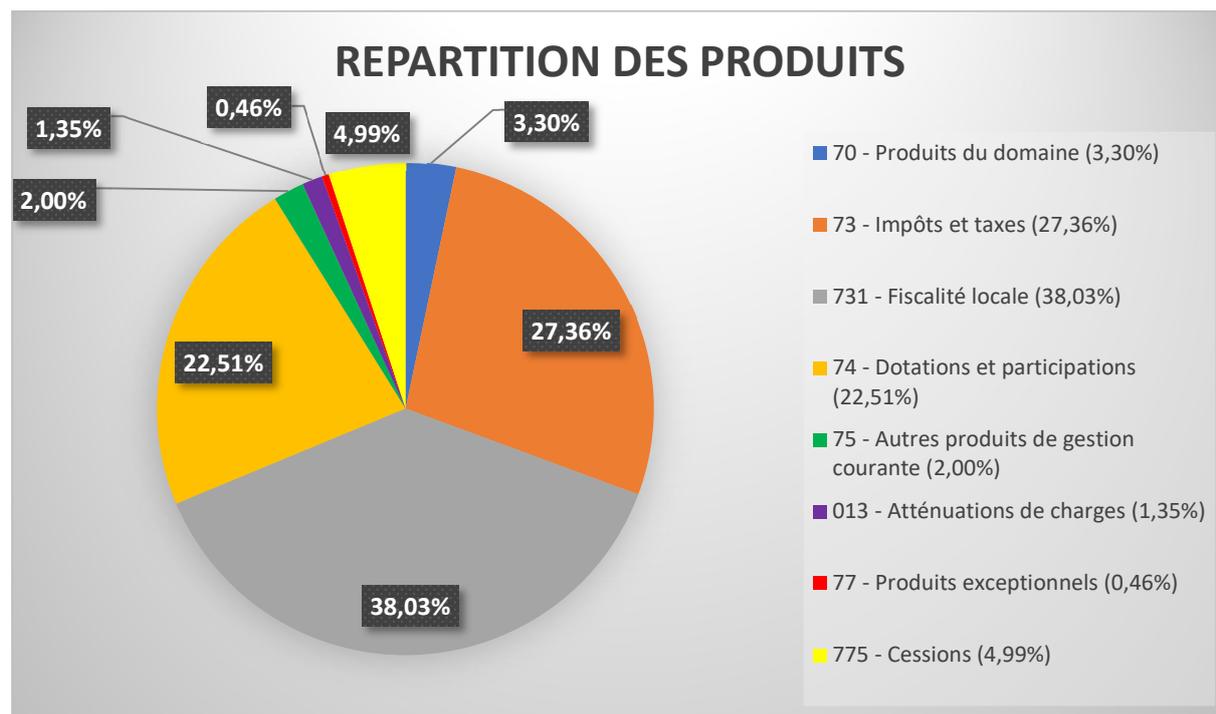
BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2023 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de **1 189 567,09 €**.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2023	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2023
	A - Recettes réelles			A - dépenses réelles	
70	Produits du domaine	442 096,47	011	Charges à caractère général	2 761 599,22
73	Impôts et Taxes	3 669 507,83	012	Charges de personnel	6 636 633,36
731	Fiscalité locale	5 100 017,54	65	Autres charges de gestion courante	1 714 231,82
74	Dotations et participations	3 018 855,67	66	Charges financières	123 698,55
75	Autres produits de gestion courante	269 553,28	67	Charges exceptionnelles	14 725,92
76	Produits financiers	125,66			
77	Produits exceptionnels	730 716,51			
013	Atténuations de charges	180 748,44			
	Total recettes réelles	13 411 621,40		Total dépenses réelles	11 250 888,87
	B - Recettes d'ordre			B - Dépenses d'ordre	
042	Transfert entre sections	291 063,51	042	Transfert entre sections	1 262 228,95
	TOTAL GENERAL	13 702 684,91		TOTAL GENERAL	12 513 117,82

A – Les recettes réelles de fonctionnement

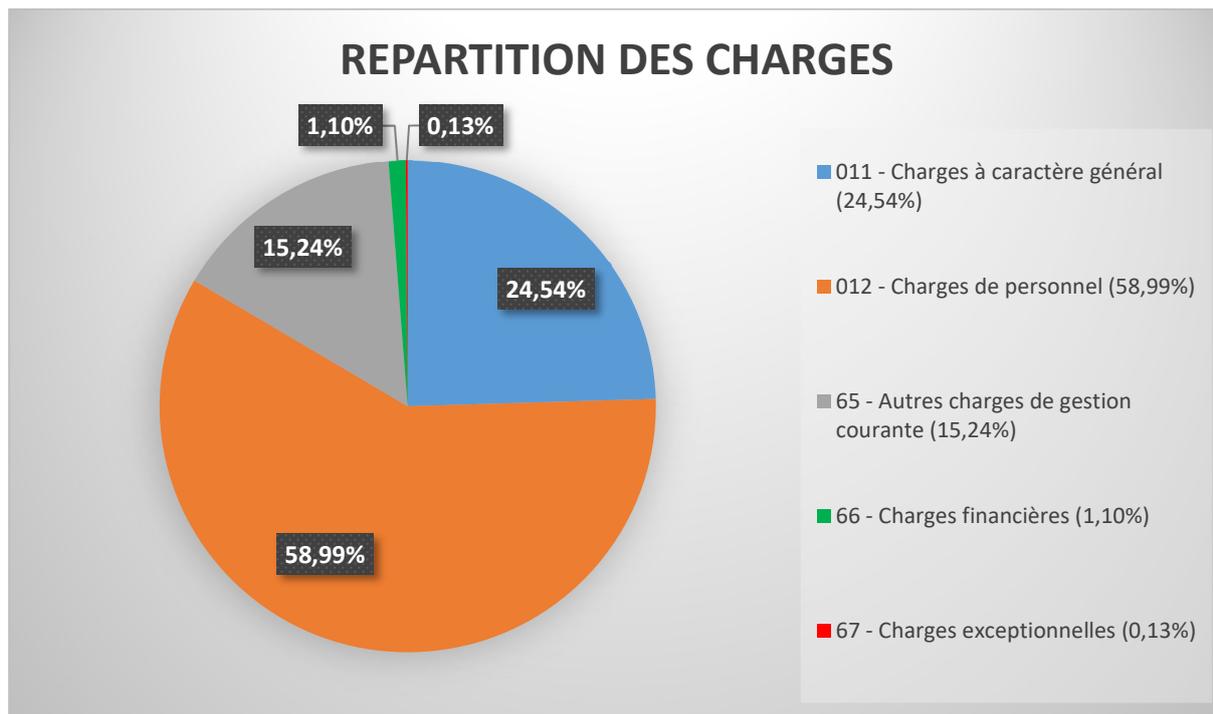


Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2023 affichent une progression de **647 548 € (+ 5,07%)** par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- **Chapitre 70 - Produits du domaine (+ 89 117 € soit + 25,25%)** : Ces recettes correspondent aux services rendus moyennant redevance et tarification. La hausse de ce chapitre résulte d'une progression des recettes liées aux ventes de bois et à une montée en puissance des effectifs du multi-accueil et de la restauration scolaire.
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes (- 2 356 € soit - 0,06%)** : Ce chapitre qui comprend les dotations versées par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) créé par l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle affiche une légère baisse de 0,06% ciblée sur la Dotation de Solidarité Communautaire.
- **Chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 274 728 € soit + 5,69%)** : La progression de ce chapitre qui comprend les taxes foncières et d'habitation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation résulte des évolutions réglementaires suivantes :
 - Progression des bases fiscales de 7,1% en 2023 (les taux votés par la commune restant inchangés) ;
 - Fixation de par la loi du coefficient multiplicateur de taxe sur l'électricité à 8,5 contre 6 en 2022.
- **Chapitre 74 - Dotations et participations (- 20 878 € soit - 0,69%)** : L'évolution de ce chapitre résulte d'une diminution des subventions encaissées au titre de l'enfance et de la politique de la ville. En effet, à compter de 2023, la Caisse d'Allocations Familiales verse directement sa participation aux structures associatives en charge des missions politique de la ville sans transiter par les comptes de la ville.
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 13 234 € soit + 5,16%)** : Ce chapitre centralise les revenus des immeubles et les produits de gestion courante. L'augmentation constatée tient compte de l'évolution des indices de revalorisation des loyers mais également de l'intégration à ce chapitre de recettes anciennement imputées au chapitre 77 tels que les remboursements d'assurance.
- **Chapitre 76 – Produits financiers (+ 0,00%)** : Il s'agit des intérêts d'une part sociale du Crédit Agricole qui s'élèvent à 1,34 € et d'un versement de dividendes par la société Néolia à hauteur de 124,32 €.
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels (+ 226 389 € soit + 44,89%)** : Augmentation du produit des cessions d'immobilisation (ventes réalisées en 2023 : terrains rue de Provence (114 997 €), Place de l'Europe (115 314 €), Place de la République (1 854 €), rue des Sablières (737 €) et secteur des Bruyères (13 600 €) ; Cession de l'ex caserne des pompiers (415 000 €) et vente de biens mobiliers divers (7 759 €)).
- **Chapitre 013 – Atténuation de charges (+ 67 259 € soit + 59,26%)** : Progression des remboursements de rémunération du personnel en longue maladie et accident du travail.

B – Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2023 affichent une baisse de **38 081 € (- 0,34%)** par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général (+ 152 296 € soit + 5,84%)** : Les principales évolutions de ce chapitre sont :
 - Les dépenses de fluides et de carburants (- 223 K€) ;
 - Les dépenses de petites fournitures (+ 21 K€), de petit équipement (+ 6 K€), de fournitures de voiries (+ 14 K€) et d'acquisition de vêtement de travail (+ 6 K€) ;
 - Une montée en puissance des travaux de réfection de voiries et de signalisation routière (+ 57 K€) ;
 - Une augmentation des réparations automobiles (+ 49K€) due au vieillissement du parc ;
 - Les frais d'assurances (+ 20 K€) ;
 - L'externalisation des prestations de nettoyage de locaux (+ 78 K€) ;
 - Les frais de restauration scolaire (+ 20 K€), les frais de spectacles et de sorties à destination des scolaires (+ 5 K€) ;
 - Le retour du festival « Rythmes et Couleurs » (+ 18 K€) ;
 - Les charges facturées par l'ONF sur les ventes de bois (+ 13 K€) ;
 - Les taxes foncières acquittées par la ville (+ 40 K€) ;
 - Le remplacement du filet pare-balls du stade de Sous-Roches (+ 13 K€).

- **Chapitre 012 - Charges de personnel (- 293 674 € soit - 4,24%)** : L'évolution de ce chapitre prend en compte :
 - Des recrutements non encore pourvus.
 - L'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ;
 - L'augmentation des dépenses liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;

L'évolution des effectifs est la suivante :

Désignation	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Différence 2022/2023
Personnels Titulaires	121	129	-8
Personnels contractuels	10	7	3
Contrats Aidés	2	3	-1
Apprentis	1	1	0
TOTAUX	134	140	-6

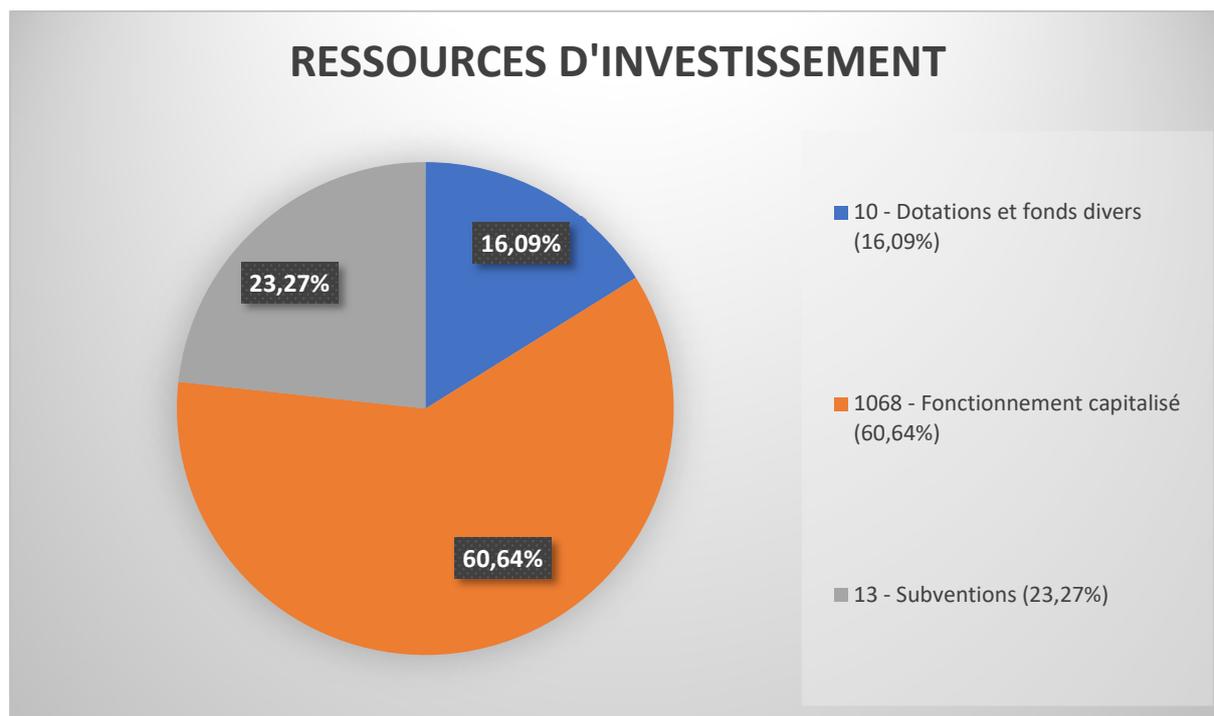
- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (+ 86 780 € soit + 5,33%)** : L'évolution de ce chapitre repose essentiellement :
 - Sur une progression de la subvention allouée au CCAS de 47 K€ ;
 - Sur le transfert du chapitre 67 au chapitre 65 des subventions attribuées dans le cadre de l'opération « Valentigney prend des couleurs » pour un montant de 8 768,32 € (pour rappel, aide attribuée en 2022 de 10 603,52 €) ;
 - Sur le versement d'une subvention ponctuelle de 10 000 € pour l'organisation d'une manifestation bisannuelle « l'Europa Cup Dorny » ;
 - Sur l'augmentation des indemnités et cotisations versées aux élus qui suit l'évolution du point d'indice ;
 - Sur le paiement en 2023 de deux années de maintenance du logiciel Ciril soit un total de 10 778,33 €.
- **Chapitre 66 – Charges financières (+ 15 526 € soit + 14,35%)** : Augmentation des intérêts de la dette communale ;
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (+ 990 € soit + 7,21%)** : Variation due à une diminution des titres annulés sur exercices antérieurs.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2023 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de **1 087 729,45 €**.

Chapitres	Désignation	CA 2023	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2023	Restes à réaliser
	A - Recettes réelles				A - dépenses réelles		
10	Dotations et fonds divers	311 299,76		10	Dotations fonds divers	0,00	66 245,22
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 173 470,13		16	Emprunts et dettes assimilées	623 521,84	
13	Subventions d'investissement	418 749,76	31 443,39	20	Immobilisations incorporelles	48 590,16	22 913,30
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		204	Subventions d'équipement	149,14	
				21	Immobilisations corporelles	364 829,01	167 377,81
				23	Immobilisations en cours	554 997,77	234 303,99
				0031	Requalification urbaine Pézole	41 121,19	
				0032	Création pôle d'enseignement musical	153 077,36	
				34	Rénovation énergétique	0,00	
				35	Requalification cœur de ville	669,17	
	Total recettes réelles	1 903 519,65	31 443,39		Total dépenses réelles	1 786 955,64	490 840,32
	B - Recettes d'Ordre				B - dépenses d'ordre		
040	Transfert entre sections	1 262 228,95		040	Transfert entre sections	291 063,51	
041	Opérations patrimoniales	171 213,64		041	Opérations patrimoniales	171 213,64	
	Total recettes d'ordre	1 433 442,59	0,00		Total dépenses d'ordre	462 277,15	0,00
	TOTAL GENERAL	3 336 962,24	31 443,39		TOTAL GENERAL	2 249 232,79	490 840,32

A – Les recettes réelles d'investissement



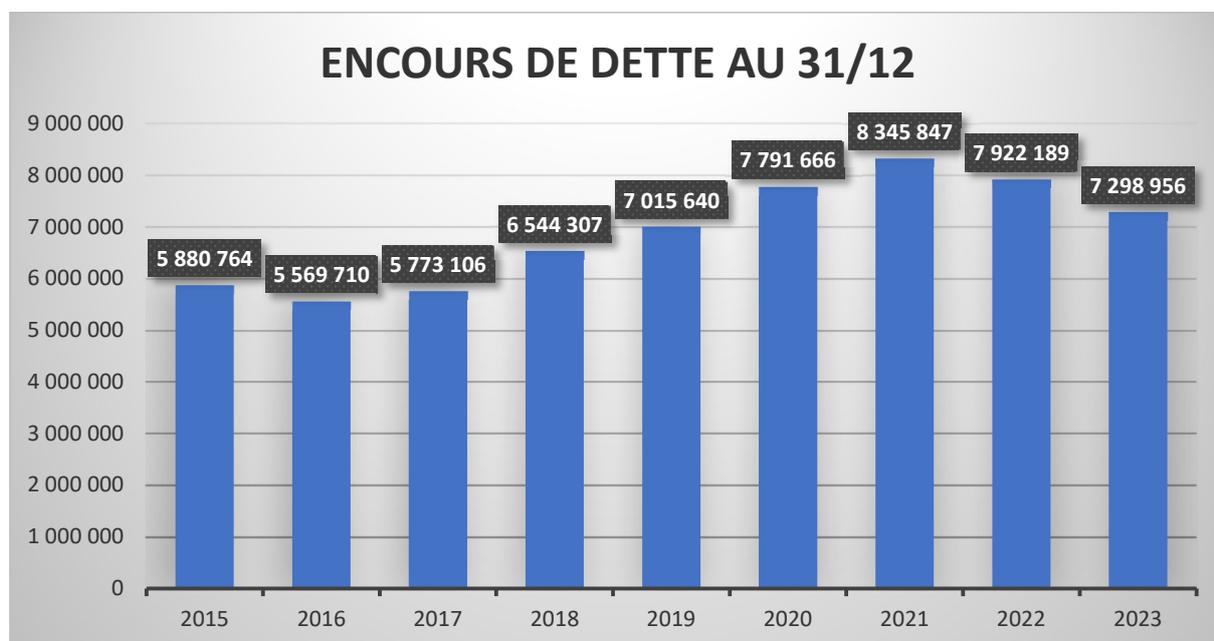
Les principales ressources d'investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : **230 299,76 €.**
- Taxe d'urbanisme : **80 534,10 €.**
- Subventions d'équipement :

Partenaires financiers	CA 2023	Restes à réaliser 2023	TOTAL
Etat - FIPDR extension vidéoprotection	8 583,00		8 583,00
Etat - Fonds vert Création pôle d'enseignement musical	57 048,30		57 048,30
Etat - SNEE (Socle Numérique dans les Ecoles élémentaires)	46 340,31		46 340,31
Etat - DETR Sécurisation PMS, Mairie, Police municipale	9 552,62		9 552,62
Etat - DETR Accessibilité primaire Chardonnerets	29 861,56	7 465,39	37 326,95
Etat - DETR Restructuration primaire Donzelot	90 039,61		90 039,61
Etat - DSIL mise en accessibilité primaire Donzelot	8 114,95		8 114,95
Etat - DSIL requalification quartier de Pézole	122 482,92		122 482,92
Etat - Agence Nat. du Sport - création terrain multisport		23 978,00	23 978,00
Région - Restructuration Centre Commercial Godard	536,49		536,49
Région - Implantation vergers de sauvegarde	930,00		930,00
Département - Création pôle d'enseignement musical	31 250,00		31 250,00
Etat - Amendes de police	14 010,00		14 010,00
TOTAL	418 749,76	31 443,39	450 193,15

- Couverture du besoin de financement de l'année 2022 (réalisé en 2023) : **1 173 470,13 €.**
- Emprunt : **0,00 €** : La ville n'a mobilisé aucun emprunt au titre de l'exercice 2023.

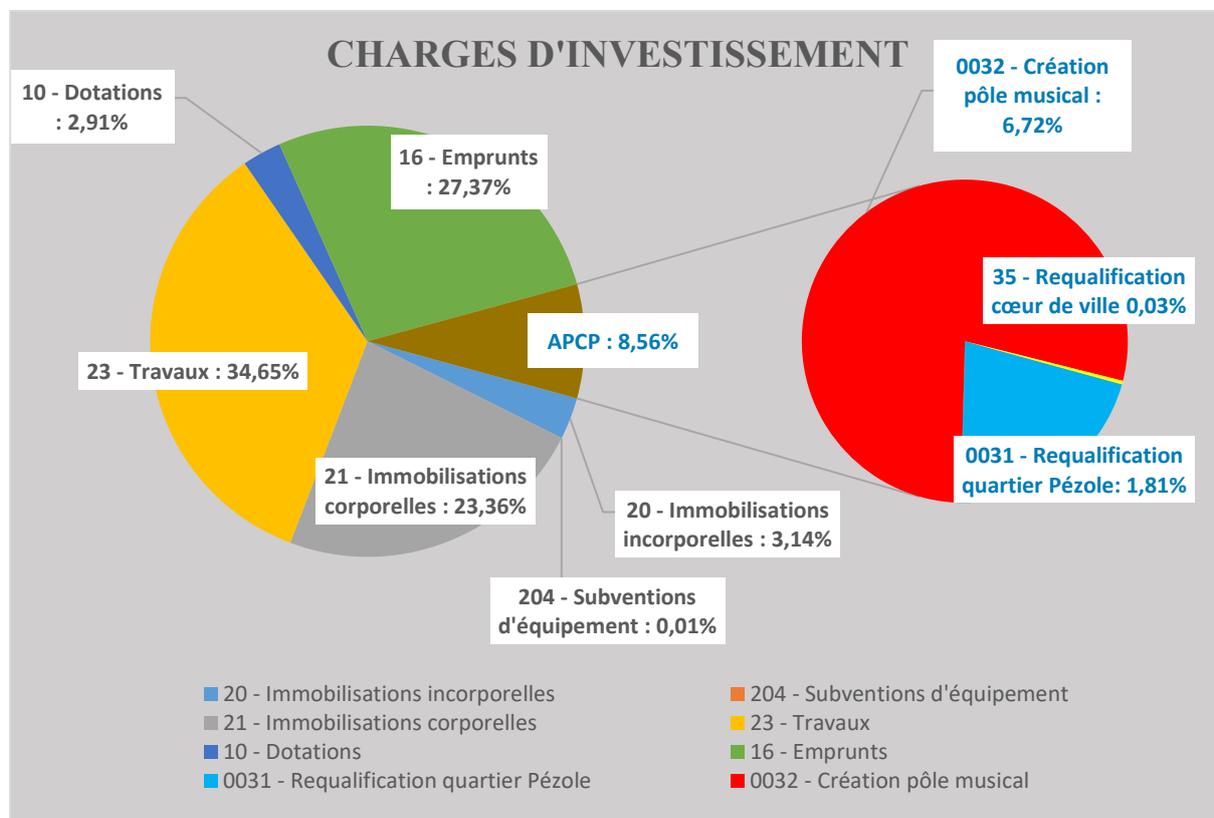
Quelques éléments sur la dette



Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2014	546	958	86	121	49,98%	71,62%	7,84%	9,02%
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%
2019	663	837	97	108	60,37%	64,27%	8,81%	8,28%
2020	716	831	74	105	67,33%	76,46%	6,92%	8,23%
2021	754	803	77	106	71,67%	60,80%	7,34%	8,00%
2022	692	788	73	104	65,08%	67,05%	6,83%	7,60%

B – Les dépenses réelles d'investissement



Les principales dépenses d'investissement sont composées de :

- Remboursement du capital de la dette : **623 182,88 €**.
- Restitution de dépôts de garantie sur la location : **338,96 €**.

- Les acquisitions et subventions d'équipement :

Désignation	CA 2023	Restes à réaliser 2023	TOTAL
<u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u>			
Elaboration documents d'urbanisme	5 580,00		5 580,00
Frais d'études divers	17 233,82	11 098,36	28 332,18
Frais d'insertion	1 175,25	650,00	1 825,25
Acquisition de logiciels et licences	24 601,09	11 164,94	35 766,03
Sous-Total 1	48 590,16	22 913,30	71 503,46
<u>Les acquisitions immobilières</u>			
Terrains	130 286,84	8 040,00	138 326,84
Immeubles	99 712,97	57 782,81	157 495,78
Voiries et réseaux	56 117,28	23 043,00	79 160,28
Sous-Total 2	286 117,09	88 865,81	374 982,90
<u>Les acquisitions mobilières</u>			
Matériels d'incendie	12 594,41	754,40	13 348,81
Matériels et outillages divers	14 259,27	49 344,00	63 603,27
Matériels de transport		26 400,00	26 400,00
Matériel informatique	22 286,31		22 286,31
Matériel de bureau et mobilier	4 777,51		4 777,51
Matériel de téléphonie	327,89		327,89
Autres équipements	24 466,53	2 013,60	26 480,13
Sous-Total 3	78 711,92	78 512,00	157 223,92
<u>Les subventions d'équipement</u>			
Subvention frais invest. Centre Médico-Social Unique	149,14		149,14
Sous-Total 4	149,14	0,00	149,14
TOTAL GENERAL	413 568,31	190 291,11	603 859,42

Principales acquisitions :

- Solde Rachat à l'Établissement Public Foncier :
 - Terrain rue de Provence (37 986,93 € HT) ;
 - Terrain Sous le Mont (7 624,09 € HT) ;
 - Terrain rue des Barres (69 407,14 € HT) ;
- Achat fonds de commerce rue Carnot (47 338,43 €)
- Motorisation portail Centre Technique Municipal (13 800,12 €) ;
- Volets musée de la Paysannerie (12 759,60 €) ;
- Alarme anti-intrusion et PPMS site de Pézole (26 143,97 €) ;
- Accessibilité rue Carnot devant bureau de poste (21 756,00 €)
- Achat tondeuse autoportée et broyeur (43 095,84 €), camion nacelle (26 400,00 €).

- Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2023	Restes à réaliser 2023	TOTAL
Hôtel de Ville	1 533,00		1 533,00
Centre Technique Municipal	210,20		210,20
Bureau de police municipale	55 363,22	1 396,27	56 759,49
Pôle Multiservices (Espace France Services)	2 810,98	15 731,79	18 542,77
Local associatif rue des Ecoles	9 137,29		9 137,29
Maternelle Oehmichen		4 064,79	4 064,79
Maternelle Donzelot	5 007,39	294,64	5 302,03
Primaire Donzelot	32 381,64	4 003,58	36 385,22
Primaire des Chardonnerets	43 481,49	2 090,46	45 571,95
Primaire Sous-Roches	7 798,08		7 798,08
Stades et équipements sportifs	3 554,40	145 413,64	148 968,04
Logements communaux	567,74		567,74
Cellules commerciales rue Carnot	109 204,37	55 662,58	164 866,95
Centre Commercial Godard		5 646,24	5 646,24
Voirie Communale	88 781,84		88 781,84
Participation Voirie Réseaux	4 563,40		4 563,40
Esplanade Fernand Vurpillot	82 976,89		82 976,89
Installation d'une vidéo protection	107 625,84		107 625,84
TOTAL GENERAL	554 997,77	234 303,99	789 301,76

Principales réalisations :

- Aménagement du poste de police municipale (création d'un local CSU (Centre de Supervision Urbain) et réaménagement des vestiaires) ;
- Création d'un espace France Services au sein du pôle multiservices ;
- Restructuration du groupe scolaire Donzelot (maternelle et primaire)
- Mise en conformité primaire des Chardonnerets (mise en sécurité incendie, installation d'un ascenseur) ;
- Travaux de conformité incendie maternelle Oehmichen ;
- Aménagement de cellules commerciales rue Carnot ;
- Eclairage du terrain annexe du Stade de Sous-Roches ;
- Aménagement terrain multisports rue Victor Hugo ;
- Extension du système de vidéoprotection sur le territoire communal ;
- Restructuration diverses rues secteur des Longines ;
- Extension parking esplanade Fernand Vurpillot ;

- Travaux pluriannuels :

- Requalification urbaine du quartier de Pézole : Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (**41 121,19 €**) ;
- Création d'un pôle d'enseignement musical : Réalisation des travaux nécessaires pour la transformation du bâtiment désaffecté de l'école de Sous-Roches en pôle d'enseignement musical (**153 077,36 €**).
- Requalification urbaine du cœur de ville : Frais de publicité pour démarrage études d'aménagement du cœur de ville (**669,17 €**).

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	13 411 621,40	11 250 888,87	2 160 732,53	1 903 519,65	1 786 955,64	116 564,01
Opérations d'ordre	291 063,51	1 262 228,95	-971 165,44	1 433 442,59	462 277,15	971 165,44
Total	13 702 684,91	12 513 117,82	1 189 567,09	3 336 962,24	2 249 232,79	1 087 729,45
Restes à réaliser 2023	0,00	0,00	0,00	31 443,39	490 840,32	-459 396,93
Résultats 2023	13 702 684,91	12 513 117,82	1 189 567,09	3 368 405,63	2 740 073,11	628 332,52
Report résultats 2022	1 575 504,19		1 575 504,19		1 372 883,92	-1 372 883,92
Résultats cumulés	15 278 189,10	12 513 117,82	2 765 071,28	3 368 405,63	4 112 957,03	-744 551,40

Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2024 :

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **2 765 071,28 €** est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit **744 551,40 €**, le solde disponible de **2 020 519,88 €** est repris en recettes de fonctionnement.